

CONTRAT DE CONSULTATION

Ce contrat de consultation initiale est établi entre le consultant réglementé en immigration canadienne Farha Hafsaoui (le « CRIC »), numéro de membre R529895, et le client (le « client ») et a pour une consultation personnalisée en immigration canadienne.

Le client doit payer des honoraires de USD 280

Frais administratifs : 4% frais bancaires

Frais total : **USD 291,20**

- La somme de USD 291.20 immédiatement après l'exécution de ce contrat par le CLIENT à payer à Farha Consulting Immigration Canada-Québec :

Farha Consulting – Immigration Canada Québec
Account No: 1993-438
Financial Institution No: 001
Branch Transit No: 01581

Ce contrat est régi par les lois en vigueur de la Province/du Territoire Québec et les lois fédérales canadiennes qui s'y appliquent.

Veillez noter que Farha Hafsaoui est membre en règle du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC) et, à ce titre, est tenu de respecter son Règlement administratif, son Code d'éthique professionnelle et ses règlements.